

BE-A0542\_715562\_715514\_FRE

HENIN C. avec la collaboration de  
VANLEYNSEELE S., Inventaire des archives  
du notaire Jules Huyberechts offiant à  
Court-Saint-Etienne (1914-1925)



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	4
Instruments de recherche.....	4
Recommandations pour l'utilisation.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	6
Producteur d'archives.....	6
Nom.....	6
Historique.....	6
Archives.....	7
Historique.....	7
Acquisition.....	7
Contenu et structure.....	8
Contenu.....	8
Sélections et éliminations.....	8
Accroissements / compléments.....	8
Mode de classement.....	8
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Huyberechts Jules officiant à Court-Saint-Etienne.....	9
1 - 3 Répertoires des actes notariés. 23 mai 1914 - 21 fév. 1925.....	9
4 - 34 Minutes des actes notariés. 23 mai 1914 - 4 mai 1925.....	9

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Huyberechts Jules officiant à Court-Saint-Etienne

Période:

1914 - 1925

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0542.666

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 34
- Etendue inventoriée: 3.2 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:

Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION*

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Les Archives de l'État n'autorisent la consultation des documents de moins de 100 ans qu'au chercheur muni d'une autorisation écrite par laquelle un notaire (pas nécessairement le notaire déposant ou son successeur) atteste qu'il est *une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit*. Cette autorisation ne vaut que pour le ou les actes spécifiés et non pour un volume ou une année. Le notaire déposant peut consulter les actes de moins de 100 ans qu'il a lui-même déposés ; cette disposition s'applique également à ses successeurs et suppléants. S'il délègue un membre de son étude ou de son association pour faire des recherches, celui-ci doit être muni d'une procuration. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État. Le notaire déposant peut obtenir des reproductions de ses propres actes notariés ou de ceux de ses prédécesseurs, au tarif en vigueur aux Archives de l'État. L'autorisation délivrée afin de consulter un acte de moins de 100 ans n'entraîne pas automatiquement le droit d'en recevoir une reproduction. Si le demandeur souhaite une copie de l'acte - ce qui est le cas le plus souvent -, le notaire doit le mentionner explicitement sur son autorisation et donner une identification exacte de l'acte.

### *CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES*

Il est demandé aux lecteurs de manipuler avec délicatesse les documents décrits dans le présent inventaire.

### *INSTRUMENTS DE RECHERCHE*

Aucun instrument de recherche n'existait précédemment pour ces documents.

### *RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION*

Si la date de l'acte notarié recherché n'est pas connue, il est recommandé aux lecteurs d'entamer leurs recherches par la consultation des répertoires des actes. Cette consultation leur permettra de ne pas perdre inutilement du temps si l'acte recherché a, par exemple, été joint à un autre acte. Les répertoires livrent la nature de l'acte, le noms des parties et un résumé de l'acte mais également de précieux renseignements quant aux formalités opérées auprès

de l'Administration de l'Enregistrement (date de l'enregistrement, références des volumes mais aussi la localisation du Bureau de l'Enregistrement compétent).

Histoire du producteur et des archives

## PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Jules Huyberechts.

## HISTORIQUE

Jules Huyberechts fut nommé notaire à Genappe, le 17 janvier 1893, en remplacement d'Emile Taymans <sup>1</sup>. Il instrumenta à Genappe jusqu'au mois de mai 1914, période à laquelle il est nommé à la résidence de Court-Saint-Etienne <sup>2</sup>. Il exercera son activité à Court-Saint-Etienne jusqu'au 21 février 1925. Sa démission ayant été acceptée <sup>3</sup>, il sera remplacé le 25 février 1925, par son fils, Henri Huyberechts. Toutefois, outre son activité à Court-Saint-Etienne, Jules Huyberechts se voit désigner le 23 octobre 1914, par une ordonnance du Président du Tribunal de première instance de Nivelles, comme dépositaire provisoire des répertoires et minutes reposant en l'étude de Jules Collette de Bossut-Gottechain <sup>4</sup>. Jules Huyberechts ne sera pas seulement gardien des archives de Maître Jules Collette, il rédigea de nombreux actes pour ladite étude du 30 décembre 1914 au 28 juin 1919 <sup>5</sup>.

- 
- 1 Guillaume Jean Jules dit Jules Huyberechts est né à Bossut-Gottechain le 14 septembre 1860 et est décédé à Court-Saint-Etienne le 7 octobre 1940. En 1860, il devient candidat notaire dans l'étude de Maître de Jules Collette à Bossut-Gottechain. Arrêté royal de nomination du 17 janvier 1893. AGR, Ministère de la Justice. Secrétariat général, n°860.
  - 2 Il succède à Félix Eugène De Broux décédé le 16 avril 1914 à Court-Saint-Etienne. Arrêté royal de nomination du 7 mai 1914. AELN, Tribunal de première instance de Nivelles. Généralités et Tribunal civil. Versement 2008, n°4.
  - 3 Sa démission est acceptée par arrêté royal du 20 février 1925. Il obtient l'autorisation de porter le titre honorifique de ses fonctions. Son fils est nommé par un arrêté du 25 février 1925. AELN, Tribunal de première instance de Nivelles. Généralités et Tribunal civil. Versement 2008, n°4.
  - 4 Le 7 octobre 1914, Jules Collette décède à Wenduyne et les répertoires et minutes de son étude de Bossut-Gottechain sont alors mis sous scellés par le juge de paix de Wavre conformément à l'article 61 de la loi du 25 ventôse an XI organisant le notariat. À la fin du conflit, le fils de Jules, Léon Collette regagne la Belgique, où il termine son cursus universitaire. Il est promu docteur en droit de Louvain, puis candidat-notaire en 1919 et reprend l'étude paternelle la même année. AELN, Justice de paix de Wavre, n°272 et 273.
  - 5 Le 13 novembre 1914, les scellés apposés sur les minutes et répertoires de Maître Jules Collette sont levés par le juge de paix de Wavre. Jules Huyberechts entame alors son remplacement au sein de l'étude de Bossut-Gottechain. Le 10 juin 1919, Léon Marie Collette était nommé à Bossut-Gottechain en remplacement de son père. AELN, Justice de paix de Wavre, n° 273 et AELN, Tribunal de première instance de Nivelles. Généralités et Tribunal civil. Versement 2008, n°4.

## ARCHIVES

### HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : "*Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet*" (article 20) et "*Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) <sup>6</sup>. Quant à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat, tel que remplacé par l'article 37 de la loi du 4 mai 1999, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume*".

### ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Maître Yves Somville, officiant à Court-Saint-Etienne, a déposé aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, le 14 juillet 2016, les archives de Jules Huyberechts, notaire à Court-Saint-Étienne (1914-1924) et d'Henri Huyberechts, notaire à Court-Saint-Etienne (1925-1953).

---

<sup>6</sup> Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

## Contenu et structure

### *CONTENU*

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique. La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Pour les années 1914 à 1919, le notaire Jules Huyberechts dressera des actes dans le cadre de son remplacement en l'étude Collette de Bossut-Gottechain et d'autres, dans le cadre de son exercice à Court-Saint-Etienne. Ces actes sont reliés chronologiquement sans distinction. Afin de distinguer les actes reçus pour l'étude Collette, il convient de consulter le répertoire portant la cote 1 de l'inventaire R016.

### Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

### *SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

### *ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS*

Ce fonds est complet et ne devrait pas connaître d'accroissement.

### *MODE DE CLASSEMENT*

Ce fonds est composé de répertoires de minutes (nos 1 à 3) placés en tête de fonds, suivent les minutes des actes classées chronologiquement (nos 4 à 34).



---

## Description des séries et des éléments

### ARCHIVES DU NOTAIRE HUYBERECHTS JULES OFFICIANANT À COURT-SAINTE-ETIENNE

- |   |   |          |
|---|---|----------|
| 1 | <i>1 - 3 RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 23 MAI 1914 - 21 FÉV. 1925.</i><br>23 mai 1914 - 10 nov. 1922. | 1 volume |
|   | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2023                             |          |
| 2 | 11 nov. 1922 - 19 juil. 1923.   | 1 volume |
|   | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2024                             |          |
| 3 | 20 juil. 1923 - 21 fév. 1925.   | 1 volume |
|   | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2025                             |          |
| 4 | <i>4 - 34 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 23 MAI 1914 - 4 MAI 1925.</i><br>23 mai 1914 - 29 juin 1915.      | 1 volume |
|   | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2016                             |          |
| 5 | 5 juil. 1915 - 30 déc. 1915.  | 1 volume |
|   | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2017                             |          |
| 6 | 3 jan. 1916 - 28 juin 1916.   | 1 volume |
|   | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2017                             |          |
| 7 | 1er juil. 1916 - 29 déc. 1916.  | 1 volume |
|   | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2018                             |          |
| 8 | 8 jan. 1917 - 30 avr. 1917.   | 1 volume |
|   | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2018                             |          |

- 
- |           |   |                 |
|-----------|---|-----------------|
| <b>9</b>  | <b>5 mai 1917 - 29 août 1917.</b>   | <b>1 volume</b> |
|           | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2018 |                 |
| <b>10</b> | <b>2 sept. 1917 - 30 déc. 1917.</b>   | <b>1 volume</b> |
|           | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2019 |                 |
| <b>11</b> | <b>2 jan. 1918 - 20 avr. 1918.</b>  | <b>1 volume</b> |
|           | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2019 |                 |
| <b>12</b> | <b>3 mai 1918 - 8 août 1918.</b>  | <b>1 volume</b> |
|           | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2019 |                 |
| <b>13</b> | <b>10 août 1918 - 30 déc. 1918.</b>   | <b>1 volume</b> |
|           | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2020 |                 |
| <b>14</b> | <b>31 déc. 1918 - 25 avr. 1919.</b>   | <b>1 volume</b> |
|           | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2020 |                 |
| <b>15</b> | <b>26 avr. 1919 - 2 août 1919.</b>  | <b>1 volume</b> |
|           | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2020 |                 |
| <b>16</b> | <b>4 août 1919 - 31 déc. 1919.</b>  | <b>1 volume</b> |
|           | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2020 |                 |
| <b>17</b> | <b>2 jan. 1920 - 14 avr. 1920.</b>  | <b>1 volume</b> |
|           | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2021 |                 |
| <b>18</b> | <b>16 avr. 1920 - 31 juil. 1920.</b>  | <b>1 volume</b> |
|           | Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925<br>Non ouvert au public jusque 2021 |                 |
| <b>19</b> | <b>2 août 1920 - 13 oct. 1920.</b>  | <b>1 volume</b> |

---

	Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925 Non ouvert au public jusque 2021	
<b>20</b>	<b>15 oct. 1920 - 31 déc. 1920.</b>	<b>1 volume</b>
	Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925 Non ouvert au public jusque 2021	
<b>21</b>	<b>4 jan. 1921 - 30 avr. 1921.</b>	<b>1 volume</b>
	Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925 Non ouvert au public jusque 2022	
<b>22</b>	<b>30 avr. 1921 - 15 juil. 1921.</b>	<b>1 volume</b>
	Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925 Non ouvert au public jusque 2022	
<b>23</b>	<b>18 août 1921 - 31 déc. 1921.</b>	<b>1 volume</b>
	Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925 Non ouvert au public jusque 2022	
<b>24</b>	<b>6 jan. 1922 - 31 mars 1922.</b>	<b>1 volume</b>
	Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925 Non ouvert au public jusque 2023	
<b>25</b>	<b>1er avr. 1922 - 30 juin 1922.</b>	<b>1 volume</b>
	Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925 Non ouvert au public jusque 2023	
<b>26</b>	<b>1er juil. 1922 - 30 sept. 1922.</b>	<b>1 volume</b>
	Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925 Non ouvert au public jusque 2023	
<b>27</b>	<b>1er oct. 1922 - 30 déc. 1922.</b>	<b>1 volume</b>
	Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925 Non ouvert au public jusque 2023	
<b>28</b>	<b>2 jan. 1923 - 22 avr. 1923.</b>	<b>1 volume</b>
	Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925 Non ouvert au public jusque 2024	
<b>29</b>	<b>22 avr. 1923 - 30 août 1923.</b>	<b>1 volume</b>
	Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925 Non ouvert au public jusque 2024	

- 30**            30 août 1923 - 31 déc. 1923. 1 volume  
Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925  
Non ouvert au public jusque 2024
- 31**            3 jan. 1924 - 24 avr. 1924. 1 volume  
Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925  
Non ouvert au public jusque 2025
- 32**            24 avr. 1924 - 13 août 1924. 1 volume  
Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925  
Non ouvert au public jusque 2025
- 33**            13 août 1924 - 29 déc. 1924. 1 volume  
Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925  
Non ouvert au public jusque 2025
- 34**            2 jan. 1925 - 4 mai 1925. 1 volume  
Huyberechts, Jules (notaire), 1893-1925  
Non ouvert au public jusque 2026